

L'épreuve orale du D.N.B. est obligatoire pour tous les élèves de 3<sup>e</sup> (100 points).

### Organisation de l'épreuve :

**Chaque élève recevra une convocation individuelle (horaire, jury, salle). Les jurys seront composés de 2 professeurs au minimum.**

**1- Première partie :** exposé de 5 minutes (élève seul) ; 10 minutes (2 ou 3 élèves) ; possibilité (non obligatoire d'utiliser une présentation : diaporama par ex)

**2- Deuxième partie : (10 minutes) :** entretien avec le jury de 10 minutes (élève seul) ; 15 minutes (2 ou 3 élèves)

L'entretien prendra appui sur l'exposé de l'élève (capacité à participer à un échange, à reformuler, à compléter son propos, à le réorienter)

L'évaluation porte sur l'exposé oral du projet (et non sur une éventuelle présentation)

- Présentation de la démarche
- Compétences et connaissances acquises grâce à ce projet

**Possibilité de réaliser une partie de l'exposé et/ou de l'entretien en langue étrangère (5 minutes au maximum).** Attention, cette possibilité dépendra du nombre d'élèves et de professeurs de LV.

### Exemple de plan d'oral possible :

- 1- Description du projet (1 minute)
  - a. Intitulé du projet
  - b. Objectifs du projet
  - c. Contraintes du projet (temps, organisation difficultés de réalisation)
- 2- Rendre compte de son travail (2 minutes)
  - a. Décrire les grandes étapes du projet
  - b. Décrire plus en détail une étape du projet en utilisant un vocabulaire précis
  - c. Parler de sa production finale (si elle existe)
- 3- Analyser son travail (2 minutes)
  - a. Parler des difficultés rencontrées
  - b. Dire ce qui a été réussi, moins réussi, pourquoi
  - c. Qu'est-ce que le projet m'a apporté ?
  - d. Ce projet m'a-t-il plu ou non ? Pourquoi ?



L'épreuve orale du D.N.B. fait partie de l'examen terminal. Ainsi, la note ne sera pas communiquée aux élèves. Les élèves et les familles pourront en avoir connaissance au moment de la publication des résultats du D.N.B. (par Internet).

### Calendrier :

- **Mercredi 12 mai 2021** : retour du document signé par l'élève et le représentant légal
- **Entre le 25 mai et le 3 juin 2021** : diffusion des convocations élèves
- **Mercredi 9 juin 2021** : épreuve (banalisation de la matinée)

En cas de questionnements, se rapprocher du professeur principal et/ou de l'équipe pédagogique.